

ASSAINISSEMENT AUTONOME

La formation aborde dans son ensemble les exigences réglementaires, les caractéristiques d'imperméabilité des terrains ainsi que les principes de fonctionnement des systèmes d'assainissement autonome.

Objectifs opérationnels

- Conduire sur le terrain une enquête de reconnaissance d'un système d'assainissement autonome existant

Public Concerné

- Techniciens de la construction

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation nécessite une bonne culture technique bâtiment et sur l'élaboration de rapports écrits.

Parcours pédagogique

Principes de fonctionnement des installations d'assainissement autonome et les principaux systèmes existants sur le marché

Assainissement collectif, non collectif

- Evaluation environnementale d'un projet, démarche ERC
- Collecte, pré-traitement, épuration, infiltration, rejet
- Notion de qualité des eaux usées
- Réutilisation des eaux usées

Exigences réglementaires (Code de la Santé, Règlement et Loi)

- Code de la santé publique (article L1331-1).
- Règlement Sanitaire Départemental
- Loi sur l'eau : Schéma directeur d'assainissement au niveau des communes
- Les SPANC

Caractéristiques des terrains/notions de perméabilité des sols

- Eaux vannes, eaux ménagères
- Infiltration dans le sol. Le test de Porchet
- Fonctions des systèmes d'assainissement
- Protection des nappes souterraines
- Pré-traitement
- Epuration et évacuation par le sol
- Epuration des effluents avant rejet
- Huiles et graisses

Caractéristiques techniques et mise en oeuvre des systèmes d'assainissement autonome

- Fosse toutes eaux et fosse septique
- Installations d'épuration biologique à boues activées, à cultures fixées
- Tranchées d'épandage à faible profondeur, lit d'épandage
- Septodiffuseurs
- Lit filtrant vertical non drainé
- Lit filtrant drainé à flux vertical
- Bac à graisses
- Fosse chimique, fosse d'accumulation, puits d'infiltration
- Mise en oeuvre : Arrêté du 6Mai1 996 modifié et DTU64-1 (norme XPP16-603)

Analyse des causes de dysfonctionnement des systèmes d'assainissement autonome

- Manque d'entretien, mouvements du sol bouchons, altération des composants
- Présentation d'une trame de rapport de visite type

Méthodologie de recueil de l'information sur site

- Historique, plan
- Recherche d'indices, constat visuel sur le terrain, sondages
- Rédiger le rapport
- Convergence des indices, grille de constat et décision

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés illustrés d'exemples et les apports d'une méthodologie.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

Le livre des Editions Ginger "Assainissement non collectif" est remis aux participants.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur spécialisé eau et assainissement.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Cheffe projets formation

Tél. : 0130852409
Mail : formation@groupeginger.com